

Collectif Assistants Familiaux

à

Monsieur Reix
Directeur Général des services
Conseil Général du Nord
Hôtel du Département
51 rue Gustave Delory
59047 Lille

Roubaix le 19/07/2013.

## Envoi en recommandé avec AR

## **Copies pour information:**

Syndicat CGT Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général Madame Marie FABRE, Vice-présidente du Conseil Général

## Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre courrier du 14 Février concernant notre rencontre du 08 Février au service prévention santé de Roubaix en présence de représentants CGT. En préambule, nous vous rappelons si besoin en est, que votre objectif de poser les conditions d'un cadre d'échange serein n'a pas été facilité par la présence imprévue de notre hiérarchie. Bon nombre d'entre nous n'ont pas osé s'exprimer librement de peur de subir des représailles. Comme vous le constaterez ciaprès, notre hiérarchie et le fonctionnement de vos services sont responsables en partie des difficultés que nous rencontrons au cours de l'exercice de notre profession.

Au vu du contenu de votre courrier, nous sommes dans l'obligation de réagir à vos propos afin que vous ayez le plus d'informations objectives possibles sur nos conditions de travail. L'efficacité de vos interventions futures en dépende. Les différents arguments repris dans votre courrier concernant notre profession, que vous avez recueilli auprès de vos services ne peuvent être contestés d'un point de vue théorique. En effet, votre encadrement utilise à son profit tous les modes de communications à sa disposition pour se revaloriser et laisser entendre que tout est mis en œuvre dans notre intérêt.

Nous sommes au regret de vous dire que toutes ces nouvelles dispositions à notre égard ne sont que démagogiques et ne font l'objet que d'effets d'annonces à titre publicitaire et politique au sens le moins noble du terme. Nous comptons sur vous dans le cadre des prérogatives liées à votre fonction de Directeur Général des Services pour veiller à la bonne application de ces mesures sur le terrain. Pour ne pas reprendre les pratiques de votre encadrement que nous contestons fortement, nous allons démontrer point par point qu'à ce jour rien n'a été mis en œuvre concrètement pour améliorer nos conditions de travail qui continuent à se dégrader régulièrement.

Concernant l'accès à notre dossier administratif Monsieur de l'accès responsable du service accueil familial de Roubaix tarde à proposer une date de rendez-vous suite à une demande en courrier recommandé avec accusé de réception. Lorsqu'il a fixé une date il se permet d'appeler la veille au soir pour l'annuler sans aucune raison. Lorsque nous voulons contacter son service pour obtenir une nouvelle date personne ne daigne nous répondre. Il s'avère que la consultation de notre dossier fait l'objet du parcours du combattant. Depuis notre rencontre nous avons recueilli de nombreux témoignages sur les dysfonctionnements du service accueil familial. Les enquêtes de recrutement sont arbitraires et irrespectueuses vis à vis des candidats (es) à l'embauche. Les réponses sont très tardives et les motifs de refus ne sont pas évoqués. Lors de la consultation des dossiers administratifs et de recrutements, force est de constater que les rapports reprennent de nombreux éléments erronés et pour une partie d'entre eux ne sont pas signés. Lorsqu'un assistant familial rencontre une situation difficile dans laquelle il est reconnu qu'il n'a aucune part de responsabilité, la hiérarchie de l'Aide Sociale à l'Enfance l'incite malgré tout à solliciter un accompagnement psychologique auprès du service accueil familial. Cela lui porte préjudice postérieurement car le service accueil familial interprète la demande initiale d'accompagnement comme suit nous le citons : « Vous voyez bien que vous êtes à l'origine des difficultés apparues dans cette situation puisque vous en avez conscience vous-même pour avoir sollicité un soutien psychologique auprès de notre service ». Nous sommes donc manipulés à notre insu. Nous sommes sollicités par ce service dans le cadre d'accueil relais ou de dépannages que nous sommes amenés objectivement à refuser avec arguments. Les représailles ne se font pas attendre, réorientations des enfants, absences d'enfants confiés...... . Nous sommes pieds et mains liés face aux prérogatives de ce service.

La présence de ce service dans le dispositif est mal perçue par les référents de l'aide sociale à l'enfance. Ils n'ont de cesse que de dénoncer et constater les effets néfastes des pratiques de ce service. Depuis leur création, les référents se retrouvent en grande difficulté pour assumer leurs missions. Nous pouvons évoquer de nombreux autres dysfonctionnements liés aux prérogatives et aux excès de pouvoir de son responsable mais nous préférons conclure sur ce sujet. Le service d'accueil familial n'apporte aucun plus à notre activité professionnelle et participe activement à la dégradation constante de nos conditions de travail. Nous maintenons notre position initiale et nous revendiquons la suppression du service accueil familial.

Les réunions de service sur les procédures dans le cadre de notre pratique professionnelle (Congés, contrat d'accueil...) ne répondent pas à nos questions. Elles ne sont pas organisées dans notre intérêt. La hiérarchie utilise ces moments de rencontre pour nous cadrer et nous faire comprendre que nous sommes dans l'obligation d'accepter les règles imposées par vos services sans aucune concertation.

La création d'une instance paritaire réservée exclusivement à notre profession est une nécessité pour revaloriser notre activité et aborder concrètement les problématiques liées à l'exercice de notre métier. La commission consultative paritaire départementale que vous évoquez dans votre courrier concerne les demandes de sanctions à l'égard des assistantes maternelles et familiales et n'a pas vocation à délibérer sur nos conditions de travail. En revanche, une instance paritaire où notre catégorie professionnelle serait représentée par ses pairs s'avèrerait plus efficace que le comité technique paritaire existant ou notre profession n'est pas réellement reconnue avec l'absence de réflexion et de décision pour répondre à nos préoccupations quotidiennes.

A ce jour, force et de constater qu'en dépit comme vous le précisez de réflexions en cours sur la place de l'assistant familial dans le projet de l'enfant, aucune réelle amélioration n'est visible sur le terrain. L'assistant familial est toujours isolé et seul pour faire face aux besoins de l'enfant et ne participe pas à l'élaboration et la mise en place du projet éducatif de l'enfant accueilli. L'assistant familial n'a toujours pas sa place de collègue au sein du service d'aide sociale à l'enfance contrairement à ce qui est indiqué sur le nouveau contrat d'accueil.

Notre statut d'agent non titulaire ne nous permet pas de faire valoir nos droits. Il nous rend vulnérables et corvéables à merci face à des fonctionnaires territoriaux confortés par leur statut.

Votre nouveau contrat de travail est révélateur sur la vision et l'ambition qu'à notre employeur en appliquant à minima la législation en vigueur et en omettant d'y faire figurer des articles concernant la prise de congés, le droit syndical, le droit de grève, les critères précis retenus pour obtenir certaines primes ... . Comme vous l'indiquez, l'évolution de notre statut dépend d'une décision nationale et vu votre investissement pour favoriser la professionnalisation et la reconnaissance de notre métier nous comptons sur vous pour intervenir par l'intermédiaire de votre Président auprès du gouvernement pour obtenir notre intégration dans la fonction publique territoriale. Votre tâche sera facilitée par la couleur politique de nos dirigeants nationaux qui est identique à la majorité actuelle de notre collectivité.

Au sujet du maintien de salaire pour garantir la présomption d'innocence, qui constitue nous en convenons une avancée sociale pour notre profession, il faut que vous ayez connaissance des pratiques et agissements de vos services pour contourner et ne pas appliquer cette disposition. Dans bon nombre de situations, les services de l'aide sociale à l'enfance décident de réorienter les enfants sur des prétextes incompréhensibles et injustifiés, en argumentant qu'aucun grief et qu'aucune sanction n'est envisagée à l'égard de nos collègues qui se retrouvent donc sans enfant et bénéficient exclusivement de l'allocation d'attente plutôt que du maintien de salaire.

Lorsque nous rencontrons une situation difficile à vivre au cours de notre activité professionnelle, la protection fonctionnelle n'est jamais évoquée par vos responsables et nombreux sont les assistants familiaux qui n'ont pas connaissance de ce dispositif et ne peuvent donc pas l'utiliser. Nous faisons l'objet d'une absence totale d'informations sur nos droits.

En ce qui concerne la protection sociale complémentaire et la prévoyance nous ne pouvons qu'être inquiets sur la mise en place de ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014. Lors de la négociation entre Monsieur (Cuva) chargé par votre collectivité à engager un travail en concertation avec les organisations syndicales sur ces deux sujets, il a été constaté par l'ensemble des participants qu'aucune négociation concernant notre profession n'a pu être abordée faute d'interlocuteurs et ce malgré plusieurs invitations transmises à la direction enfance famille restées sans réponse. Le seul élément en notre possession est que la directrice de ce service a informé les partenaires sociaux qu'en ce qui concerne le service paie des assistants familiaux il existe un retard qui ne pourra être résorbé avant 2016.

Nous vous informons également qu'en dépit de votre engagement, un grand nombre de nos courriers adressés aux différents services d'aide sociale à l'enfance restent toujours sans réponse. Une nouvelle preuve du mépris à notre égard. Vous comprendrez aisément qu'au regard de tous les éléments objectifs et réels relatés ci-dessus nous ne pouvons que vous alerter et attirer votre attention sur le fonctionnement de vos services. Vous êtes destinataire de la version de responsables

qui soucieux de leur devenir professionnel communique à votre intention des éléments positifs sur notre activité, sans se soucier de leurs applications et des graves conséquences provoquées à notre égard. Vous faites l'objet d'une désinformation sur la réalité de nos conditions de travail.

Pour conclure et synthétiser, d'un point de vue théorique notre profession fait l'objet de nombreuses discussions et de nombreux travaux qui permettent à l'administration de se justifier et se revaloriser au regard des élus. D'un point de vu pratique, il n'existe aucun relais sur le terrain pour faire appliquer toutes les décisions prises et nous restons comme toujours dans nos difficultés qui ne font que s'accentuer au fil du temps.

Nous comptons sur vous dans le cadre de vos prérogatives, pour être très attentif à l'exercice de notre métier, et veiller à la mise en pratique des dispositions prévues afin d'améliorer enfin nos conditions de travail et la qualité d'accueil des enfants qui nous sont confiés.

Le collectif des Assistants Familiaux de Roubaix-Tourcoing- Environs Le Syndicat CGT des personnels du Département du Nord